



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'agriculture et du développement rural

7.1.2010

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Objet: Audition de M. Dacian CIOLOȘ, Commissaire désigné pour l'agriculture et le développement rural

Nous vous prions de trouver en annexe les réponses écrites envoyées par M. Dacian CIOLOȘ

Le secrétariat

CM\800542FR.doc

PE431.163v01-00

FR

Unie dans la diversité

FR

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE

DU PARLEMENT EUROPÉEN

DESTINÉ AU COMMISSAIRE-DÉSIGNÉ

Dacian CIOLOȘ

(Agriculture et développement rural)

Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle

- 1. Quels aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle sont-ils particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?**

Je me considère du point de vue professionnel, mais également humain, comme un produit de l'ouverture de l'Union européenne vers l'Est. J'ai achevé ma formation professionnelle et développé mon activité professionnelle sous le signe de l'élargissement de l'Union européenne. Ceci a fortement forgé mes convictions personnelles et professionnelles. Je suis ingénieur agronome. J'ai fait le choix d'une spécialisation en économie rurale et génie de l'environnement avec un ciblage particulier sur les systèmes de production agricole et le développement rural.

Mon activité professionnelle m'a amené à travailler sur le terrain, avec les agriculteurs, avec les acteurs ruraux et dans le domaine de la coopération internationale pour le développement agricole. Elle m'a aussi conduit à travailler au sein de l'administration gouvernementale roumaine, en lien avec les négociations agricoles européennes puis à un niveau politique. Cette expérience professionnelle et politique, fortement imprégnée par l'Europe, et sa construction, par ses élargissements successifs mais aussi par le renforcement de ses politiques communautaires, m'a intimement convaincu que l'Europe se construit à la base comme au sommet, autour d'actions concrètes orientées vers ceux qui vivent l'Europe au quotidien dans leurs territoires. Le domaine que j'ai été chargé de coordonner au sein de la Commission Barroso II est exemplaire de ce point de vue.

Ma carrière a été consacrée à l'agriculture et au développement rural, ma déclaration d'intérêts prévue par le Code de conduite des Commissaires, qui est publique, démontre que je n'ai pas d'intérêts personnels liés à une activité économique dans le domaine dont je serai en charge au sein de la Commission. Je m'engage, cela va de soi, à tenir à jour cette déclaration d'intérêts. Etre Commissaire, c'est être au service de l'Europe, de son avenir. Cela requiert impartialité et

recherche du bien commun. Je suis conscient des obligations prévues par l'article 17 (3) du Traité de l'Union, qui précise que les Commissaires ne doivent accepter d'instructions de la part d'aucun gouvernement. Je m'engage à respecter scrupuleusement ce principe.

Je m'engage aussi de manière solennelle à respecter les normes d'éthique prévues par l'article 245 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ainsi que par le Code de conduite des Commissaires tout au long de mon activité en tant que membre de la Commission et dans mon activité professionnelle ultérieure afin d'éviter toute situation qui pourrait mettre en question mon indépendance, mon impartialité et ma disponibilité pour la Commission.

Je m'engage également à informer le Président de la Commission de toute situation me concernant qui pourrait impliquer un risque de conflit d'intérêts dans l'exercice de mes fonctions.

Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

2. Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services?

En tant que membre désigné du Collège des Commissaires en charge de l'agriculture et du développement rural, j'aurai la responsabilité d'assurer la mise en œuvre des politiques, des actes juridiques et du budget relevant de cette politique de l'Union et de proposer sa modernisation dans l'intérêt général des citoyens européens, afin que la politique agricole et de développement rural continue à être un des piliers de la construction européenne.

Si je suis confirmé comme membre du Collège des Commissaires, je participerai activement aux prises de décisions nécessaires pour assurer la mise en œuvre du programme politique présenté au Parlement européen par le Président de la Commission.

En tant que membre de la Commission européenne, j'aurai à cœur de défendre et promouvoir les valeurs européennes, d'abord auprès des Etats membres et des acteurs non gouvernementaux, mais aussi vis-à-vis des partenaires de l'Union européenne au niveau international.

En tant que Commissaire responsable de l'agriculture et du développement rural, je m'engage à assumer mes responsabilités dans ce domaine, sur la base de relations de confiance, loyales et transparentes entre moi-même, mon cabinet et la direction générale qui relève de mes attributions, dans le respect de la collégialité au sein de la Commission. J'entends ainsi assumer mes responsabilités en tant que Commissaire chargé de l'agriculture et du développement rural et comme membre du Collège en coopération avec les autres membres du Collège des Commissaires.

Je tiens à assurer le Parlement européen que je serai constamment un partenaire ouvert à un dialogue politique constructif, fondé sur la confiance réciproque, la transparence et l'échange d'information. Je serai prêt à répondre aux demandes du Parlement et j'envisage aussi de pouvoir venir, de ma propre initiative, informer le Parlement de mes idées et intentions, afin qu'il puisse assurer pleinement son rôle et exercer le principe du contrôle démocratique. A cet égard, je serai également pleinement disponible pour discuter l'exécution budgétaire avec la commission compétente du Parlement.

3. Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement, y compris à la lumière de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

Je suis extrêmement sensible au fait que l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne donne au Parlement européen un rôle déterminant dans le processus décisionnel de la Politique Agricole Commune. Dans ces conditions, je crois que la relation entre le Parlement européen et le Commissaire pour l'agriculture et le développement rural sera un facteur primordial d'efficacité pour renforcer la crédibilité de la PAC, sans même avoir à mentionner le caractère essentiel de cette relation s'agissant des orientations nouvelles qui pourraient être déterminées pour cette politique commune.

La transparence envers le Parlement européen, le dialogue permanent et les rapports réguliers deviennent ainsi des facteurs essentiels pour assurer la qualité de l'acte décisionnel européen. En prenant en considération cette conviction profonde, j'entends structurer les tâches de mon cabinet de telle manière que mon contact avec les membres du Parlement européen soit une priorité.

La Commission de l'agriculture et du développement rural, à travers ses membres, rassemble de nombreuses compétences, et reflète la diversité et les attentes des européens. Je crois que cette richesse, cette expertise doivent être mises à contribution dans le processus décisionnel concernant la Politique Agricole Commune. Comme je suis persuadé que la crédibilité de la PAC est directement liée à la capacité des institutions européennes impliquées dans le processus décisionnel à répondre aux attentes des citoyens, contribuables et consommateurs, mon contact permanent avec le Parlement européen, qui est l'organe élu des européens, sera d'autant plus important à mes yeux. Ainsi, je me déclare prêt à répondre aux invitations du Parlement pour des réunions bilatérales mais aussi pour une communication directe avec les membres de la commission AGRI et des autres commissions parlementaires intéressées. J'assure de ma volonté de fournir des informations claires mais aussi de prêter la plus grande attention aux suggestions qui pourront m'être faites afin que nous construisions ensemble les politiques les plus adaptées, répondant le mieux aux défis que l'Europe se doit de relever en matière d'agriculture et de développement rural.

Je m'engage à assurer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord-cadre entre la Commission et le Parlement dans mon domaine de responsabilité, notamment concernant le suivi des positions du Parlement Européen.

L'extension de la procédure législative ordinaire à la PAC, introduite par le Traité de Lisbonne, implique pour moi un traitement égal dans mes relations avec toutes les institutions impliquées dans le processus décisionnel.

Questions relatives aux politiques

4. Quelles sont les trois grandes priorités que vous entendez poursuivre dans le cadre du portefeuille qui vous est proposé, compte tenu, le cas échéant, de la crise financière, économique et sociale et des préoccupations liées au développement durable?

Tout d'abord, je crois que, avec une Union européenne de 27 membres, l'agriculture européenne et son espace rural ont beaucoup gagné en diversité. Cette diversité doit être intégrée dans les propositions futures de la Commission. Pour avoir une PAC forte et crédible les citoyens européens doivent se retrouver dans cette politique commune.

La PAC devra continuer à être réformée afin de prendre en compte la nouvelle réalité de l'agriculture et de l'espace rural européen. J'ai donc l'intention de proposer pour l'après 2013 une réforme qui mette mieux en valeur les mesures déjà prises en la matière et qui prenne en compte la réalité soulignée ci-dessus.

Il me semble que cette réforme devra intégrer trois grandes priorités :

- Le maintien et une meilleure mise en valeur d'une agriculture durable à travers toute l'UE. Pour ce faire, il me semble qu'il y aura lieu de prévoir demain encore des paiements directs aux agriculteurs, avec le respect de certaines règles de base liées à l'utilisation des terres agricoles. Les thèmes régulièrement évoqués de la rémunération de certains biens publics de base en combinaison avec des mesures "cross-compliance", des conditions de distribution des aides directes face à la question d'un rééquilibrage tant au niveau des différentes catégories d'agriculteurs qu'au niveau des Etats membres doivent être posés et débattus. Il nous faudra en discuter en profondeur, il nous faudra écouter l'ensemble des partenaires agricoles et sociétaux justement intéressés par ces questions. C'est dans cette concertation, dans cette réflexion qu'il nous faut mener, que nous trouverons les réponses justes et adaptées aux défis d'une PAC forte et équilibrée que j'appelle de mes vœux pour l'après 2013.
- Une orientation efficace de la production agricole vers le marché, combinée avec des mécanismes destinés à assurer un degré suffisant de sécurité pour les agriculteurs en situation de crise. Il nous faudra prendre mieux en considération la plus grande volatilité des marchés agricoles démontrée par la variation des prix sans précédent en 2008 et la crise économique qui a suivi en 2009. Ces réalités montrent, à mon avis, la nécessité de disposer de "filets de sécurité" suffisamment efficaces pour que la stabilité de pans entiers de notre agriculture ne soit pas affectée de manière irréversible. Tout dernièrement, le secteur laitier de l'Union a été affecté par une baisse de la demande. Ces événements récents soulignent la nécessité de fournir à travers la PAC des mécanismes modernes, efficaces et réactifs pour apporter un degré suffisant de sécurité à ce secteur économique majeur que constitue l'agriculture et par son prolongement, l'industrie agroalimentaire.
- Une politique de développement rural renforcée. Elle doit appuyer à la fois la mise en valeur de la richesse rurale en termes économiques, sociaux et environnementaux, mais assurer également la modernisation des agricultures des régions européennes en accord avec les pressions concurrentielles du marché, les exigences des consommateurs et des contribuables et les attentes des citoyens en matière de qualité de la vie et de l'environnement rural. Ainsi, la politique rurale européenne se devra d'appuyer les investissements, l'innovation, la diversification des opportunités économiques et la

mobilisation des ressources et des acteurs locaux. Ce faisant, les mesures de développement rural devront clairement intégrer les nouveaux enjeux liés au changement climatique.

A travers sa Politique Agricole Commune réformée, l'Union européenne doit assurer une production durable de biens, contribuer à la cohésion sociale, assurer une gestion efficace de la crise et contribuer à la création d'un monde multipolaire en mesure de mettre en valeur les économies agricoles et rurales locales.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez présenter, et selon quel calendrier? Quels engagements spécifiques pouvez-vous prendre concernant en particulier les priorités et demandes des commissions (en annexe) qui relèveraient de votre portefeuille? De quelle manière veilleriez-vous personnellement à la bonne qualité des propositions législatives?

Concernant les nouvelles initiatives, dans les prochains mois j'entends me mettre à la disposition des parties concernées par l'avenir de la PAC après 2013. Il s'agit là d'un processus de longue haleine, qui doit impliquer l'écoute et la consultation des acteurs, gouvernementaux et non-gouvernementaux. Ce débat et les discussions sur les perspectives financières pour l'après 2013 seront étroitement liés.

Outre le travail sur le futur de la PAC, le programme législatif que j'envisage inclura des propositions règlementaires nouvelles visant la promotion, l'étiquetage et les signes de qualité pour les produits agricoles. Je suivrai de près les domaines-clés d'actualité comme l'évolution des prix des produits alimentaires et la situation du secteur laitier, pour lequel j'attends notamment les conclusions et les propositions du Groupe à haut niveau institué en novembre dernier.

Le changement climatique et les moyens mis à disposition des agriculteurs pour s'adapter et réduire leurs émissions de carbone feront également partie de mes priorités. Je compte continuer à travailler de manière intense pour une conclusion rapide d'un accord équilibré sur les "modalités" concernant l'agriculture dans le cadre de l'agenda de développement de Doha (DDA), tout en respectant avec vigilance les sensibilités de l'agriculture européenne.

Dans ce contexte de réflexions sur l'avenir de la PAC, la diversité des agricultures européennes devrait être particulièrement étudiée.

Deux initiatives importantes que j'ai aussi à l'esprit concernent la poursuite de la simplification de la PAC, en particulier pour les agriculteurs, et la réduction des charges administratives relatives à la gestion des paiements directs et du développement rural.

L'amélioration de la réglementation ("smart regulation"), la simplification rappelée ci-dessus et la réduction des charges administratives contribueront également à l'amélioration de la qualité des propositions législatives que j'entends présenter.

Mes propositions seront accompagnées d'analyses d'impact, incluant les problématiques environnementales et sociales ainsi que des critères de mesure de la charge administrative. Dans tout ce processus je veux assurer l'implication des acteurs affectés par ces décisions.

Concernant les priorités de la commission AGRI annexées à ce questionnaire et les demandes spécifiques que cette dernière présentera, je souhaite donner les précisions suivantes:

Je considère que le passage à la procédure législative ordinaire ("codécision") est une chance pour une politique aussi importante que la PAC vu qu'il nous donnera l'opportunité de répondre de manière encore mieux adaptée aux attentes des agriculteurs, des habitants du milieu rural et des citoyens européens en général. L'expérience et l'approche politique des membres du Parlement européen, apporteront une contribution importante à cet égard. Je peux vous assurer de ma totale ouverture pour améliorer mes propositions en tant que Commissaire, suite et grâce au dialogue avec les membres des commissions parlementaires.

Je considère que la future PAC doit assurer non seulement la sécurité d'approvisionnement des marchés de l'Europe et dans le monde en matières premières alimentaires et non alimentaires, mais aussi fournir des biens publics environnementaux, en contribuant à un milieu rural vivant et à un développement équilibré des territoires.

Je considère également que la PAC doit reposer sur un système de paiements directs découplés visant à maintenir une activité agricole durable qui réponde aux signaux du marché et délivre un niveau de base de biens publics demandés par la société. En outre, la PAC doit assurer un bon fonctionnement des marchés et répondre à la problématique de la forte volatilité des prix, tout en assurant une stabilité suffisante des revenus des agriculteurs. Je crois que la politique de développement rural au sein de la PAC doit être l'instrument privilégié d'une part pour assurer le lien entre la modernisation de l'agriculture et la revitalisation économique et sociale des zones rurales, d'autre part pour permettre à l'agriculture de développer les biens publics ciblés en matière d'environnement et de changement climatique. Dans ce cadre, il faudra poursuivre la réflexion sur la mise en cohérence entre le développement rural et le développement régional.

Je considère que nous avons un financement adéquat de la PAC. La discussion sur l'allocation budgétaire de la PAC doit se faire en rapport avec les objectifs que nous allouons à cette politique. En dehors de ceci, toute discussion sur le pourcentage du budget de la PAC sur le total du budget de l'Union me semble sans contenu. En tant que Commissaire à l'agriculture et au développement rural, je veillerai à fournir les moyens budgétaires adéquats à la bonne exécution de cette politique. Il s'agit pour moi de veiller au respect du principe de solidarité inscrit dans le Traité, de préserver les capacités de la PAC d'assurer une sécurité alimentaire à l'Union européenne, de pourvoir aux attentes des marchés, tout en assurant la protection de l'environnement et la préservation du milieu rural, de répondre aux enjeux liés au changement climatique et d'assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs de l'Union.

Je crois que la PAC doit rester une politique commune forte; qu'elle soit moderne et communautaire.

Je suis un fervent partisan de la codécision concernant la PAC et je me réjouis du fait que le Parlement européen soit maintenant pleinement impliqué dans ce processus décisionnel. L'article 43(3) TFUE constitue une dérogation au principe de la codécision et est donc d'interprétation restrictive. Une analyse au cas par cas devra être faite pour éviter que son utilisation ne vide de son sens le principe de la codécision.

Je crois que nous devons construire notre relation sur la base de la confiance réciproque et, en ce qui me concerne je ferai tout pour œuvrer dans ce sens.